



## Avis Public

### RÈGLEMENT 260 – SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS

Est par les présentes donné par le soussigné, directeur-général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Landrienne;

Qu'un avis de motion a été donné et que la présentation du projet de règlement 260 sur le traitement des élus a été faite lors de la séance régulière du 5 novembre 2018.

Une copie pour consultation du règlement à être adopté est disponible à mon bureau du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce règlement sera adopté à la séance régulière du 3 décembre qui aura lieu à la Salle de l'Âge d'or dès 19h00.

Donné à Landrienne, ce douzième jour du mois de novembre de l'an deux mille dix-huit.

Et j'ai signé :

  
\_\_\_\_\_  
Mario Tardif,  
Dir. Gén. et Sec. Très.